

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2018**

L'an deux mil dix huit, le 08 juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présence de Jean-Louis DUPRAT, Maire.

Séance ouverte à 18 H 35.

Conseillers présents : Mrs DUPRAT – BIENNAIS – MENESPLIER – MERCIER –  
Mmes ANDRIEUX M.C. - ANDRIEUX M. - KEY - PERRIER-REPLEIN

Secrétaire de séance : Mme ANDRIEUX Michèle.

Ordre du jour :

### **1° : Approbation du C.R. de la réunion du 11 Avril 2018 :**

Après lecture, le conseil municipal, approuve le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2018.

Adopté à la majorité.

### **2° : Mission temporaire MNS**

Monsieur Yohann GUICHARD, seul candidat déclaré pour la surveillance de la baignade de "Montmalan" pour la saison 2018 (Juillet et Août), a accepté notre proposition [ Horaires et salaire. Ce dernier en référence aux grilles indiciaires des éducateurs APS : Source CDG 24 ]. Habitant Chapdeuil, il ne sollicite pas d'hébergement et possède tous les diplômes requis. Les horaires seront ceux de l'an dernier.

Adopté à l'unanimité.

### **3° : Attribution des marchés pour la boulangerie**

La commission communale d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises, en présence de Madame Laetitia LAGUILLON, du cabinet d'architecte HALLER.

La première réunion a eu pour objet d'ouvrir les plis des entreprises candidates pour la construction de la boulangerie. Construction allotie en 11 lots. Les entreprises pouvant être candidates pour plusieurs lots. Nombre d'entreprises candidates : 34. Les résultats montrent :

5 lots = propositions entreprises > estimation Haller (lots 2, 4, 6, 7, 8)

Lot 11 = 1 entreprise ; lot 7, 8, 10 = 2 entreprises.

Lot 09 = 1 entreprise.

Décision de la commission : Relance d'appels d'offres avec négociation.

La deuxième réunion donne comme résultats.

27 entreprises répondent.

Le montant global des entreprises est encore supérieur à l'estimation de l'architecte.

Décision de la commission d'appels d'offres : Relance avec négociation.

Monsieur HALLER est venu présenter les tableaux définitifs des marchés devant la commission, jeudi 31 mai à 18h30. Analyse des offres suivant les critères énoncés dans l'avis de publicité, à savoir :

- Mémoire technique : six critères = 45 pts.
- Coût financier du lot = 55 pts.

Entre les commissions, Haller a finalisé l'estimation de chaque lot, intitulé "coût de l'objectif". Chaque entreprise a été notée et c'est le meilleur résultat global qui est placé en tête, les autres sont classées suivants les points obtenus.

La commission d'appel d'offres propose de valider, pour chaque lot, l'entreprise la "mieux-disante".

D'autre part, la commission précise :

- Avoir retenu les options suivantes :
  - VRD = 800 € = Tranchée pour réseau électrique.
  - Gros-œuvre = 525 € = Plot béton pour éclairage public.
  - Plomberie = 2 290,50 € = Alimentation en gaz + cabine de grillage.
- Avoir contacté le SDE 24 pour demande l'extension du réseau public, pour l'éclairage extérieur du lieu de la boulangerie. J'ai envoyé cette demande, après contact téléphonique au SDE 24, le lundi 4 juin. Le SDE 24 donne son accord de principe.

L'ensemble de la construction de la boulangerie reviendrait à :

Coût de construction + option retenues = 183 507,96 + 3 615,50 = 187 123,46 €

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'avis de la commission et en avoir débattu, décide d'attribuer les marchés aux entreprises citées et retient les trois options citées.

Adopté à l'unanimité.

#### 4° : Emprunts "Boulangerie", taux, durée, choix des banques remboursements.

Après appel à propositions pour deux emprunts (court terme et long terme), deux organismes de prêts ont répondu : La Caisse d'Épargne et le crédit agricole. La caisse d'épargne nous faisait une offre plus intéressante. Mais, j'ai demandé aux deux organismes de me faire une nouvelle proposition en indiquant que nous prendrions notre décision le 8 juin, en Conseil Municipal. Les propositions devant nous parvenir dans la dernière semaine de mai pour être dans la période de validité de ces propositions.

Voici les dernières propositions de la caisse d'épargne et du crédit agricole.

Emprunt : 97 000 €. Durée 15 ans		CAISSE D'EPARGNE	
Périodicités	Taux	Montant	Intérêts totaux
Annuelle	1,52 %	7 280,67 €	12 210,05 €
Trimestrielle	1,50 %	1 808,37 €	11 502,20 €
Mensuelle	1,49 %	601,68 €	11 302,40 €

Emprunt : 83 000 €. Durée 3 ans		CAISSE D'EPARGNE	
Périodicités :	Taux	Montant	Intérêts totaux
Trimestrielle	0,79 %	163,93 €	1 967,16 €

Emprunt : 97 000 €. Durée 15 ans		CREDIT AGRICOLE	
Périodicités	Taux	Montant	Intérêts totaux
Annuelle	2,21 %	7 668,18 €	18 022,70 €
Trimestrielle	2,20 %	1 902,45 €	17 147,79 €

Emprunt : 83 000 €. Durée 2 ans		CREDIT AGRICOLE	
Périodicités	Taux	Montant	Intérêts totaux
Trimestrielle	1,05 %	217,88 €	1 743,00 €
Annuelle	1,06 %	879,80 €	1 759,60 €

Rappel : Offres initiales des deux organismes :

\_\_ Crédit agricole : Emprunt long terme = 2,05 % (Tri) ; 2,06 % (an)

Emprunt court terme = 0,95 % (Tri).

\_ Caisse d'épargne : Emprunt long terme : 1,67 % (Tri) ; 1,70 % (An)

Emprunt court terme : 0,90 % (Tri)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dernières propositions de la caisse d'épargne et du crédit agricole, décide :

De prendre pour organisme prêteur : LA CAISSE D'EPARGNE

Prêt : 97 000 € . Durée : 15 ans Taux : 1,50 Périodicité : Trimestrielle

Prêt : 83 000 €. Durée : 3 ans Taux : 0,79 Périodicité : Trimestrielle

Adopté à l'unanimité.

### **5° : Désignation d'un(e) référent(e) "Lutte contre l'ambrosie"**

Par arrêté préfectoral N°24 – 2018 – 05 – 22 – 006, il est demandé que chaque commune désigne par son Conseil Municipal, un(e) référent(e) « Lutte contre l'ambrosie ». Son rôle sera de surveiller et de détecter l'apparition de la plante, de signaler ces plantes sur la plateforme interactive : <http://www.signalement-ambrosie.fr/> , d'informer les gestionnaires de terrains sur les actions à mener, à faire respecter la réglementation, à faire remonter les informations au comité de coordination départementale.

Je vous propose comme référent notre agent communal, Jean- François COURRET, qui m'a donné son accord, à condition d'être désigné par le Conseil. (il est le mieux à même de sillonner le territoire de par son activité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , désigne comme :

Référent(e) « Lutte contre l'ambrosie » : Jean-François COURRET

Adopté à l'unanimité.

### **6° : Fixation du prix de vente de bois de coupe communal.**

Nous devons fixer, par délibération, les conditions de vente du bois de coupe de la commune. Je vous propose ces conditions :

\_\_\_ Prix du M3 = 45 €, quelle que soit l'essence du bois.

\_\_\_ Bois emporté par les soins du preneur, en l'état (diamètre, longueur ) en présence d'un(e) conseiller(ère).

\_\_\_ Paiement à l'enlèvement , à la mairie, uniquement en présence de l'agent communal.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des conditions de vente de bois de coupe et en avoir débattu, adopte les dites conditions.

Adopté à l'unanimité.

## 7° : **Rapport d'activité du SMCTOM 2016.**

La déléguée, conformément à l'article 3 du décret N° 95 – 635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets adopté par le comité syndical du SMCTOM du secteur de Ribérac. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Adopté à l'unanimité.

## 8° : **Solde de remboursement assurances du hangar municipal**

Le solde de remboursement de l'assurance GROUPAMA, pour la réparation de la toiture du hangar, suite au coup de vent, devait être régularisé après la fin des travaux, sur facture. Ce solde est de 1 350 €

Le conseil municipal ayant pris connaissance du solde de remboursement des assurances GROUPAMA, pour le sinistre du hangar municipal, autorise le maire à émettre un titre de 1 350 € au bénéfice de la commune.

Adopté à l'unanimité.

## 9° : **Questions diverses**

INFORMATION N°01 : Participation citoyenne.

Ayant rencontré le lieutenant DUBUS, de la brigade de Ribérac, à la mairie le mardi 22 mai, il me propose d'engager la commune pour une « PARTICIPATION CITOYENNE ».

Le lieutenant précise :

- Il faut un accord du conseil municipal le plus large possible.
- Si accord du conseil, prendre une délibération engageant la commune.
- Désigner 4 personnes (conseil et hors conseil). Représentant l'ensemble du territoire, si possible. Des personnes disponibles, ayant téléphone mobile, internet.
- Passer un protocole avec la Préfecture de la Dordogne.
- Qu'il sera l'interlocuteur privilégié des personnes sélectionnées.

INFORMATION N°02 : Meilleur apprenti de France.

L'élève du lycée Professionnel de Ribérac, en section de « Maintenance des équipements industriels », TIM VOISIN a obtenu la médaille de bronze au concours « Un des meilleurs apprentis de France ».

INFORMATION N°03 : Adressage des voies communales et maisons.

Nous aurons l'obligation, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de mettre en place, pour toute notre commune, une démarche de DÉNOMINATION ET DE NUMÉROTATION des voies et des maisons.

Nous aurons à prendre une décision lors du prochain conseil municipal, le 29 juin.

INFORMATION N°04 : Photocopieur dans l'agence postale.

Sur proposition de Gilles, le photocopieur unicolore a été déposé dans l'agence postale. Il sera géré par Béatrice et répondra au même usage que celui de la mairie :

\_\_\_ Photocopies noir et blanc, formats A3, A4.

\_\_\_ Copies uniquement de documents administratifs, gratuitement.

INFORMATION N°05 : Visite à la gendarmerie de Ribérac le vendredi 01 – 06.

J'ai informé la gendarmerie de Ribérac de certains faits survenus dans la commune.

INFORMATION N°06 : Communiqué de presse CCPR / CCPSA.

Mr le Maire présente le communiqué de presse des Communautés de Communes du Pays Ribérais et du Pays de Saint-Aulaye, concernant la fusion de ces collectivités.

INFORMATION N°07 : Le musée et l'église .

J'avais pris RDV avec Monsieur Laurent PAILLET , pour refaire le point sur ces travaux. Je lui ai demandé de venir nettoyer le toit du musée et de remettre certaines tuiles en place .Il le fera dès que le temps le permettra. IL me dit venir après la période d'ouverture de l'été du musée, pour les toitures. En fait, ça me satisfait car je

saurai avec plus de précision l'état des finances en septembre. Alors, si l'on peut, on fera la totalité de l'église et du musée et on verra pour l'agence postale. J'écris à Madame COULON, du département, chargée des projets communaux pour solliciter une subvention pour ces travaux.

INFORMATION N°08 : Contact avec le boulanger . Gérald COURCELLE ( mercredi 06 – 06 à 10 h)

Reçu Alexandra et Gérald, ce mercredi. Je les ai informés de l'avancée du projet boulangerie. Puis je leur ai posé la question de leur soit- disant départ de PETIT – BERSAC. Peut-être pour ALLEMANS !

Démenti formel des deux.

INFORMATION N°09 : Vente du terrain N° 01 du lotissement « LES MILLASSES »

Monsieur Raymond a acheté, devant acte notarié, officiellement le lot N° 01. Acte signé le mercredi 6 à 11 heures, à l'office notarial de Ribérac (Maitre LAMONT) : 10 106, 00 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 50